

DATE DE CONVOCATION: 5 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **douze janvier** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Francis DURAND, Monsieur Philippe BONNEAU, Monsieur Xavier EVEN, Madame Florence MAZÉ, Madame Ghislaine COURTÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Monsieur Jean-Pierre PORCHER, Madame Corinne MOUSSY.

Madame Florence MAZÉ est élue secrétaire.

Ordre du jour :

1. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22et L2122-23 du CGCT)
2. Modification des statuts du SIPSTA
3. Dématérialisation des délibérations
4. Renouvellement du contrat Segilog
5. Avenant à la convention ADS avec Eure-et-Loir Ingénierie
6. Demande de subventions
7. Présentation de l'application « panneauPocket »
8. Travaux
9. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
10. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n°5/2020 : acquisition d'un véhicule de marque Dacia de type Sandero auprès du Garage du Rempart sis RN 20 à Etampes (Essonne) d'un montant de 11 855,29 € HT soit 14 200 € TTC

DELIBERATIONS

MODIFICATION DES STATUTS DU SIPSTA

VU la délibération du comité syndical du SIPSTA n°02 bis/2020 en date du 21 septembre 2020 portant proposition de modification des statuts du syndicat ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les statuts au regard de l'élection du Président et de la nécessité de fixer le lieu du siège à la Mairie de la Commune de Francourville

VU le projet de statut modifié ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat comme annexés à cette délibération
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète d'Eure-et-Loir et à Monsieur le Président du SIPSTA

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE ET AU CONTROLE BUDGETAIRE

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal, et les actes visés sont récupérés 10 jours après leur envoi.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'État.

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

. « Actes », qui concerne les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le département.

. « AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par la commune: AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a autorisé, par délibération n°1812/034 du 4 décembre 2018, la Communauté de Communes Cœur de Beauce a adhéré au GIP RECIA au nom de la commune qui propose différentes prestations dont la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire via le Portail SOLAERE.

La commune de Garancières-en-Beauce souhaite ainsi moderniser ses pratiques et procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée municipale d'engager la commune dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

1. **APPROUVE** le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,

2. **PREND** note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié Parc des Aulnaies - 151 rue de la juine à OLIVET (Loiret) est désigné comme opérateur de mutualisation

3. **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention entre le représentant de l'État et la commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État.

4. **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin du contrat informatique avec SEGILOG.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de la Sté SEGILOG

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler le contrat avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans, pour un montant annuel de 1 630 euros HT.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE À L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES D'URBANISME (MISSION CONFIEE A EURE ET LOIR INGENIERIE)

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n° 1901/002 du 12 février 2019 approuvant la reconduction de l'adhésion au service d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par l'Agence technique départementale dont la dénomination a été remplacée par Eure et Loir Ingénierie (ELI) pour une période de 3 ans de 2019 à 2021.

le Conseil d'Administration d'ELI a décidé :

- de modifier la tarification des actes instruits en fonction de leur complexité et du temps d'instruction.

Les ratios utilisés pour la différenciation des coûts sont fixés comme suit :

- Certificat d'urbanisme b) : 0,5 équivalent PC
- Déclaration préalable : 0,65 équivalent PC
- Permis de construire pour maison individuelle (ou son modificatif) : 1
- tout autre permis de construire (ou son modificatif) : 1,7 équivalent PC
- Permis d'aménager (ou son modificatif) : 1,8 équivalent PC
- Permis de démolir : 0,4 équivalent PC
- transfert de PC ou de PA : 0,2 équivalent PC
- rejet implicite : 50 % du coût de l'autorisation
- retrait avant décision : 25 % du coût de l'autorisation

- décaler la facturation au 1^{er} trimestre de l'année N+1.

- Proposition d'une nouvelle option : le contrôle des chantiers non obligatoire et constat des infractions

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme avec ELI

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** l'avenant n° 1 à la convention relative à l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme avec Eure et Loir Ingénierie.
- **Opte** pour la nouvelle option de contrôle des chantiers et constat des infractions
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ce document.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE FUEL DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n° 2909/032 sollicitant une subvention de l'État au titre du SDIL 2020- part exceptionnelle pour le projet de réalisation du changement de la chaudière Fuel de la mairie par une pompe à chaleur air/eau accordé à hauteur de 29,9968 % soit 5 607 € par courrier du 8 janvier 2021.

Monsieur le Maire rappelle le devis présenté :

- **devis estimatif** de la Sté SASCA en date du 11 septembre 2020 d'un montant de 18 692,50 € HT

Il sollicite à cet effet un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de Beauce et une subvention du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du FDI (création ou rénovation d'équipements publics) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention État DSIL (30%)	5 607,00 €
- Subvention Département FDI (30%)	5 607,00 €
- Fonds de Concours CCCB	2 456,00 €
- Emprunt	:
- Autofinancement	: 5 022,50 €
	<hr/>
	18 692,50 €

Ces travaux commenceront au 1^{er} semestre 2021, après l'accord d'attribution de la subvention.

Ils s'étaleront sur une durée de 1 mois.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ISOLATION DE COMBLES AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux d'isolation de combles aux ateliers municipaux

Monsieur le Maire présente à cet effet les devis suivants :

- **devis estimatif** de la Sté MTD LEROY en date du 10 décembre 2020 d'un montant de 6 515,56 € HT

Il sollicite à cet effet un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de Beauce et une subvention du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du FDI (création ou rénovation d'équipements publics) pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDI (30%)		1 954,00 €
- Fonds de Concours CCCB		1 303,00 €
- Emprunt	:	
- Autofinancement	:	3 258,56 €
		<hr/>
		6 515,56 €

Ces travaux commenceront au 1^{er} semestre 2021, après l'accord d'attribution de la subvention.

Ils s'étaleront sur une durée de 1 mois.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES GARANCES

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux d'extension de la salle des Garances

Monsieur le Maire présente à cet effet :

- **Le budget estimatif** du cabinet 2CZI en date du 27 janvier 2021 d'un montant de 646 000 € HT

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure et Loir au titre du FDI (création ou rénovation d'équipements publics), une subvention de l'Etat au titre du DSIL 2021 et une de l'Etat au titre du DETR 2021 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention Département FDI (30%)		30 000,00 €
- Subvention DSIL (30 %)		135 000,00 €
- Subvention DETR (20 %)		90 000,00 €
- Emprunt	:	
- Autofinancement	:	391 000,00 €
		<hr/>
		646 000,00 €

Ces travaux commenceront au 2^{ème} semestre 2021, après l'accord d'attribution de la subvention.

Ils s'étaleront sur une durée de 6 mois.

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Présentation de l'application « panneaupocket »

Monsieur le Maire présente l'application panneau pocket afin d'informer la population. La mise en place de cette application coûte 180 € TTC par an pour la commune et est gratuite pour les habitants. Le Conseil Municipal donne son accord.

travaux »

Monsieur MORIN informe que les travaux de création d'une réserve supplémentaire sont terminés et celle-ci est aménagée.

projets 2021

A la demande de Monsieur le Maire faite aux conseillers municipaux de réfléchir aux travaux et projets pour les années futures, Monsieur EVEN souhaite faire part de sa réflexion :

« Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée pour cette mandature, j'ai été amené à réaliser une étude sur le territoire de la commune pour en considérer les aménagements éventuels. Pour ce faire, je me suis appuyé entre autres sur les remarques formulées par plusieurs de nos concitoyens et administrés. De toutes classes d'âge sont ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer lors de mes déambulations quotidiennes dans les rues et les chemins de la commune. Je soumetts ainsi à l'examen du Conseil une liste de projets à envisager pour un développement harmonieux et consensuel de notre commune.

Il apparaît globalement qu'il y a une nécessité :

- D'inclure fortement la rue de la Tour dans le village

- De conforter une image accueillante du village

- De favoriser les circulations douces (piétons et vélos) et intergénérationnelles dans et autour du village

- D'offrir des activités de loisirs aux adolescents et jeunes adultes
- D'aménager certaines rues.

- INCLURE LA RUE DE LA TOUR DANS LE VILLAGE

L'importance de cette évolution est à considérer au regard de l'apport de population qui va y résider (un garanciéris sur cinq) et de la composition en âge des nouveaux venus (forte proportion d'enfants et d'adolescents immédiatement ou dans l'avenir)

Liste de propositions à examiner :

- ❖ Pour faciliter et sécuriser la circulation, une centaine de sorties étant quotidiennement envisageable et restant à organiser

- ❖ Le carrefour rue d'Authon, rue du houx peut- être réaménagé. Le sens de circulation n'y est pas pour l'instant précisé. La visibilité n'est pas assurée. La chaussée est jonchée de pommes de pin et d'aiguilles de pins en certains moments de la saison. De plus, pour son entretien il entraîne un travail fastidieux pour les cantonniers.

Une circulation en rond-point avec un sens de circulation évident et l'établissement de priorités ordinaires sur ce type de site peuvent être mis en place. Cela supposerait la disparition de l'arbre et son remplacement par une composition florale centrale (un grand bac d'orangerie par exemple).

❖ Pour mettre à disposition des activités de loisir de proximité

- ❖ L'aménagement de l'espace vert situé entre l'extrémité de la rue du houx et la rue d'Authon peut-être envisagé. Des bancs y sont déjà installés mais restent peu utilisés faute de centres d'intérêt sur ce site.

Une table de ping-pong, une table de pique-nique, un boulo-drome... peuvent y être installés. Une plantation d'arbres et arbustes peut compléter ce dispositif pour protéger du vent sans pour autant augmenter considérablement le travail d'entretien.

❖ Pour développer la convivialité avec les anciens garanciérois :

- ❖ L'arrêt des piétons peut être rendu possible par l'installation de bancs en plus grand nombre dans l'espace dédié situé sur le parcours de contournement de Garancières par les piétons. Il est à remarquer que pendant la période de confinement l'unique banc était utilisé régulièrement. Des bancs entreposés actuellement dans les locaux communaux peuvent être utilisés. Quelques plantations permettraient de créer davantage d'intimité autour de ces bancs. Une poubelle peut y avoir son utilité.

- CONFORTER L'IMAGE ACCUEILLANTE DU VILLAGE

Liste de propositions à examiner :

Un plan des rues et des chemins n'est pas disponible actuellement à Garancières.

- ❖ la réalisation et la communication d'un tel plan permettrait à chacun et principalement aux nouveaux venus de bien se repérer. IL peut être mis à disposition par voie d'affichage et sur le site WEB de la commune. Une production sur papier peut aussi être à disposition du marcheur.

Les différentes entrées du village par la route peuvent être rendues plus modernes, plus accueillantes.

- ❖ Six panneaux dits « totems » peuvent être mis en place. Ils présenteraient le nom de la commune, son appartenance à la communauté de communes. Ils peuvent mentionner de plus un message de bienvenue et être agrémentés de fleurs. La situation de Sermonville, particulière, n'est pas comptabilisée dans cette proposition.

La disparition de l'ornement floral de Garancières est regretté par beaucoup des personnes rencontrées.

- ❖ Au-delà des aménagements floraux en entrée de commune présentés ci-dessus des bacs d'orangerie de 60 cm de côté peuvent être disposés sur le parterre devant l'église (4 à 6), à proximité de la mare face à la salle des Garances (3 à 4) et éventuellement de chaque côté des marches qui conduisent à la mairie (2). Ces bacs conçus pour des collectivités sont prévus pour soulager le travail d'arrosage...

- FAVORISER UNE CIRCULATION DOUCE ET INTERGENERATIONNELLE AUTOUR ET DANS LE VILLAGE

Un partage harmonieux de la circulation agricole et piétonne sur les chemins peut être envisagé. Le stationnement du piéton doit pouvoir se faire en certains endroits. Des sites à intérêt spécifique sont à mettre en valeur...

- ❖ Envisager la poursuite du revêtement du chemin entre la route d'Authon et la route de Paponville pour faire une continuité avec la partie allant vers la salle des Garances et permettre ainsi aux petits enfants d'emprunter l'ensemble en vélo, aux parents de mieux cheminer avec une poussette...
- ❖ Disposer de grosses pierres dans certains virages de ce chemin de plus en plus défoncés par des véhicules à gros pneus.
- ❖ Faire respecter la largeur de la bande engazonnée de bordure de ce chemin fortement diminuée en certains endroits.
- ❖ A proximité du site de la lagune mettre un banc (voire 2) pour le stationnement et favoriser l'observation des oiseaux. Ceci peut être complété par une plantation d'arbres pour une certaine intimité.
- ❖ Envisager l'éclairage du puits rue du Gault et la mise en place d'un banc autour de la mare. Quelques arbres peuvent aussi en ce lieu être plantés et créaient ainsi de l'ombre sur le parcours.
- ❖ Mettre davantage en valeur l'ancienne pompe à eau des pompiers en la réhaussant par exemple.
- ❖ Rénover les panneaux sur l'écologie de la mare devenus peu lisibles.

- AMENAGER LA RUE DES OUCHES

- ❖ Pose d'un panneau routier de voie sans issue en entrée de rue
- ❖ Indiquer le caractère privé de la résidence des ouches pour empêcher le stationnement des campings cars
- ❖ Aménager complètement le parking par un marquage de places large gabarit.
- ❖ Reboucher le trou créé pour l'implantation d'un arbre aujourd'hui disparu. Cela permettrait un meilleur entretien du revêtement.
- ❖ Revisiter l'éclairage et sans doute envisager l'implantation d'équipements supplémentaires.
- ❖ Considérer les évolutions qui seront rendues nécessaires par l'ouverture du mur de la propriété située au n°3 pour le stockage et le ramassage des poubelles.
- ❖ Considérer les éventuels nouveaux besoins en place de parking liés à l'activité économique de l'entreprise sise au n°3 (stationnement d'une clientèle, de camionnettes, de camions ?) Des adaptations seront peut-être nécessaires.
- ❖ Faire respecter dans le virage l'implantation de la bande engazonnée et éviter ainsi que la rue soit de plus en plus boueuse. Considérer entres-autres les éventuelles inondations peut-être liées à des plantations de plus en plus envahissantes et à l'insuffisance de capacité d'absorption des égouts.

Divers :

- Revisiter l'affichage relatif à la zone d'activités en le mettant à jour et en l'harmonisant avec celui de la communauté de communes
- Afficher le nom de la salle des Garances et sa fonction »

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

SICTOM

Monsieur DURAND fait part de la réunion du SICTOM du 15 décembre 2020 au cours de laquelle a été présentée 2 délibérations à remplacer suite aux observations de la Préfecture. Il a indiqué une baisse importante des déchets d'ordures ménagères et des déchets en

déchetteries suite à la COVID ainsi de la réflexion d'instaurer une partie fixe de 30 € à la redevance spéciale pour les entreprises

PLUI

Monsieur EVEN fait le compte rendu de la commission PLUI du 8 janvier 2021 afin de préparer les éléments de réponses aux différentes réserves émises par les différentes personnes publiques associées (PPA) sur le projet arrêté de PLUi.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal :
 - o De la réflexion de remplacer l'agent communal partant à la retraite cette année.
 - o Du courrier du Conseil Départemental notifiant le montant de 14 973 € versé pour le fond départemental de péréquation
 - o qu'il a demandé à Monsieur EVEN de se rapprocher de la CCCB afin d'étudier les différentes aides que la commune pourrait obtenir dans le dossier de la rue d'Authon et du terrain Bugar.

- Madame LEVETEAU propose au Conseil Municipal que la commune participe encore cette année à Art en Scène du Conseil Départemental. Le Conseil donne son accord et sélectionne 3 spectacles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

1^{er} Adjoint au Maire,
Yvan MORIN

2^{ème} Adjoint au Maire,
Nathalie LEVETEAU

3^{ème} Adjoint au Maire,
Francis DURAND

Conseiller Municipal,
Philippe BONNEAU

Conseiller Municipal
Xavier EVEN

Conseiller Municipal,
Florence MAZÉ

Conseiller Municipal,
Laurent LIDOUREN

Conseiller Municipal
Ghislaine COURTÉ

Conseiller Municipal,
Jean-Pierre PORCHER

Conseiller Municipal,
Corinne MOUSSY